

**Public**

Conducteur de grues auxiliaires ayant déjà reçu une formation et/ou dont la validité du CACES® (5ans) arrive à terme

**Pré-requis**

Maîtriser la langue française

Le permis de conduire est indispensable pour la conduite des véhicules porteurs des grues auxiliaires sur camion

**Durée**

1 jour soit 7 heures

**Coût**

220 € HT  
264 € TTC



**Nature de la sanction :** Attestation de fin de formation  
Et attestation de réussite de contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique

**Lien vers MonCompteFormation :** <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

**Pédagogie****► Résultats attendus**

Obtenir l'autorisation de conduite

**► Objectifs pédagogiques**

Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues auxiliaires

Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues auxiliaires

Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.

Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

**► Méthodes pédagogiques**

Exposés interactifs / e-learning

Exercices et mise en situation pour la partie pratique

Remise d'une documentation à la fin du stage

**Calendrier 2021****► Sur demande****► Intervenants**

- Formateurs expérimentés

*Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.*

# PROGRAMME

## EPI

Se munir impérativement de chaussures de sécurité, casque, gants

## Théorie

### Aspect réglementaire

- Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- Les conditions requises pour conduire une grue auxiliaire
- Les documents accompagnant la grue auxiliaire

### Sensibilisation à la sécurité

- Les accidents de grue auxiliaire (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités du conducteur de grue auxiliaire et de l'employeur
- Les organismes de prévention des risques

### Technologie des grues auxiliaires

- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la grue auxiliaire, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

### La conduite des grues auxiliaires en sécurité

- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité du levage (hauteur, poids, portée)
- Les facteurs de stabilité
- Les déplacements sur le chantier
- La signalisation réglementaire
- Les conditions de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...)
- Les produits dangereux
- La mise en sécurité en fin de poste

## Pratique

- Vérification de la grue auxiliaire
- Utilisation en situation de travail avec élévation et déport, mise en œuvre
- Signalisation et balisage
- Procédure et utilisation des différentes commandes
- Vérification de fin de poste

## Évaluations des connaissances

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques

**Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R490 CNAMTS**



### Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des grues auxiliaires en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES® R490

### Pré-requis

Maîtriser la langue française

Le permis de conduire est indispensable pour la conduite des véhicules porteurs des grues auxiliaires sur camion

### Durée

1 jour soit 7 heures

### Coût

200 € HT (240 € TTC) par participant pour 1 test avec commande manuelle **ou** télécommande  
350 € HT (420 € TTC) pour 1 test avec commande manuelle **et** télécommande



**Certification visée : CACES R490**



Lien vers MonCompteFormation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>



### Calendrier

- ▶ Sur demande
- ▶ Intervenants
  - Testeurs habilités



### Pédagogie

#### ▶ Résultats attendus

Obtenir le CACES R490 selon la CNAMTS

#### ▶ Objectifs pédagogiques

Passage des épreuves théoriques pratiques en vue d'obtenir le CACES®

*Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.*

# Test CACES

## Présentation

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

**Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur. La photo est obligatoire.**

## Évaluation théorique

- Durée : 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

## Évaluations pratique

- EPI obligatoire : Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité ,gants, casque de chantier)

**Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques**

- Notation : La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués **et** d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème
- Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par AFNOR, organisme certificateur

## Fin des épreuves

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

## Validité

- 5 ans